



# Personne Compétente en Radioprotection (PCR) Niveau 2 Formation renforcée renouvellement



## Durée

17.50 Heures  
2.5 Jours

## Référence

STD-RADR302



## Pré Requis

Personne compétente en radioprotection titulaire du certificat mentionné à l'article 3, de niveau Renforcé en cours de validité à la date du contrôle de connaissance



## Public Concerné

Toute personne exerçant les fonctions de personne compétente en radioprotection de niveau Renforcé.

## Objectifs :

Approfondir les compétences en matière :

- de réglementation
- de métrologie
- de conception des installations
- d'étude d'impact environnemental
- de management de la qualité

**Nota : Le certificat de formation validant les connaissances acquises lors de la formation renforcée est exigé pour exercer les fonctions de conseiller en radioprotection nommément désigné pour un tiers au sein d'un organisme compétent en radioprotection**

Retrouvez le planning complet de nos formations PCR, sur la page <https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-pcr>

## Le + métier :

Les notions abordées pourront être modulées selon les acquis des stagiaires

## Contenu

- Introduction
- Les interlocuteurs du CRP et le REX
- Notions théoriques
- Types de sources, SSHA, SIGIS Présentation site
- Acquisition, suivi et reprise de sources.
- Appareils de mesures
- Le radon et les différentes techniques de mesurage associées
- Responsabilités et protection des données personnelles
- Réglementation applicable : Le code de la santé publique
- ADR
- Réglementation applicable : Le code du travail
- Décision 2017 DC 0591 et note de calcul
- Sources non scellées Installation Déchets Rejets environnementaux
- Le système d'assurance qualité
- Appui de l'entreprise sur les référentiels applicables et leur mise en œuvre
- Etre capable d'échanger avec l'ensemble des acteurs en lien avec la radioprotection dans l'entreprise
- Mise en œuvre des sources de rayonnements. Conformité des installations
- Optimisation, comparaison des résultats aux contraintes de dose ou valeurs limites - Instruire et émettre des avis
- ADR - PPR et protocole de sécurité
- Optimisation de la radioprotection à la population
- Mise en œuvre des vérifications de radioprotection et des matériels de mesures
- Réalisation des calculs de débit de dose et mise en œuvre des protections associées (temps, écran, distance) Matériels de mesure

## Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste dans le domaine des rayonnements ionisants qualifié selon nos procédures internes



Flashez ce QRCode  
pour accéder à notre  
site internet



### **Moyens pédagogiques**

- Présentation powerpoint
- Vidéos
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

### **Modalités d'évaluation**

- Partie théorique : épreuve écrite individuelle sous forme de questions à réponses ouvertes et d'exercices (1heure)
- Partie appliquée : Une épreuve orale intégrant 1 heure de travail individuel d'analyse de cas pratiques et un entretien individuel d'au minimum 20 mn